

LANSEUR Soufiane
Maître de conférences
Université de Bejaia

LE FRANÇAIS AU CONTACT DE L'ANGLAIS DANS LA PRESSE ECONOMIQUE ALGERIENNE

Résumé :

Cette contribution traite des contacts de langues existant entre l'anglais et le français dans le discours de l'économie. Ce phénomène consiste dans des emprunts et des xénismes faits par le français à l'anglais. Donc, à travers un corpus constitué des articles de presse économique, nous avons relevé ces mots anglais pour les classer en catégories référentielles, morphologiques et sémantiques. L'objectif est de démontrer que l'hégémonie économique peut se traduire par une prééminence dans le domaine linguistique.

Mots-clés : emprunt, xénisme, discours économique, contact de langues, référence.

L'objectif de cette contribution est de mettre en exergue un phénomène de contact de langue entre le français et l'anglais dans les articles de presse économique. Bien que l'anglais soit une langue étrangère (officiellement et dans l'usage), dans le discours de l'économie, il se taille une part importante dans la dénomination des notions et des concepts. Nous nous demandons donc s'il s'agit d'emprunt de techniques accompagné d'un emprunt de mots ou d'un phénomène de mode du moment que l'anglais est la langue de la mondialisation. Cette contribution s'appuiera sur un corpus composé d'articles de presse tirés essentiellement du *Supplément économique* du quotidien *El Watan*. Le choix de cette source revient en premier lieu à sa disponibilité et au fait qu'elle traite exclusivement de l'économie à travers des entretiens avec des spécialistes de l'économie (chercheurs, analystes, directeurs et gérants d'entreprises), des contributions d'enseignants-chercheurs en économie et en gestion, des analyses de journalistes spécialisés en économie et des chroniques sur le même thème.

Nous avons constaté, lors de la lecture des journaux, que le français de l'économie en Algérie intègre plus de mots en anglais qu'en arabe ou en berbère bien qu'il soit en contact permanent avec ces deux derniers. Ce nombre de mots, important soit-il, peut être traité en emprunts obligatoires (lorsque le mot renvoie à une réalité étrangère à la culture de la langue et qu'il ne peut être suppléé par un mot français) ou stylistiques (lorsqu'on peut remplacer l'emprunt par un mot existant en français, mais que celui-ci a été gardé pour renvoyer à cette réalité). Du point de vue morphologique, ces mots peuvent se présenter sous une forme simple, composée ou abrégée. Nous nous demandons quelle forme est la plus fréquente sur le plan de la fréquence numérique et pour quelle raison. Du point de vue lexical, les mots empruntés peuvent se présenter comme des emprunts (c'est-à-dire des mots complètement intégrés à la langue) comme ils peuvent apparaître sous forme de xénismes (mots étrangers non intégrés), donc nous essaierons de voir de quel type sont les mots anglais présents dans le discours de l'économie. Du point de vue onomasiologique, ces mots peuvent référer à des notions, techniques ou concepts (auquel cas ils seront sujets à une intégration dans le vocabulaire de l'économie) comme ils peuvent désigner des entités, organismes ou entreprises. Dans ce cas, nous aurons affaire à des syntagmes figés qui se comportent comme des noms propres.

Pour répondre à ces questionnements, nous avons émis quatre hypothèses que nous essaierons de confirmer ou d'infirmer tout au long de cette recherche. Nous pensons que les xénismes et les emprunts présents dans la presse économique algérienne sont dus à la mode du fait que l'anglais est la langue de la mondialisation. Mais il se peut aussi que le français de

l'économie recourt à l'anglais pour combler un déficit lexical permettant de désigner des notions relatives à des théories mises au point dans le monde anglo-saxon, auquel cas il serait un emprunt d'une technique et de son nom. Sur le plan formel, il s'agira essentiellement de mots de forme simple plutôt que de mots de forme complexe, parce qu'ils sont facilement mémorisables et sur le plan référentiel, les termes empruntés seront plutôt des noms propres, étant donné que les noms communs sont facilement traduisibles.

Nous organiserons, donc, cette contribution autour de trois axes. Le premier sera réservé à la méthodologie et la définition des concepts qui sont le xénisme et l'emprunt et leur distinction en passant par les critères d'identification des néologismes. Le deuxième sera consacré au corpus, sa description et le relevé des unités à étudier. Le troisième à la description de ces unités et leur classement selon la référence, la nature et la forme.

1. Méthodologie et corpus

1.1. Les critères d'identification des néologismes

Nous identifions les néologismes grâce à cinq critères.

1.1.1. La non-reconnaissance par le dictionnaire du logiciel de traitement de texte : Notre corpus, dans sa totalité, est rédigé dans des documents *Microsoft Word*, ce logiciel de traitement de texte possède un dictionnaire de correction orthographique très riche. Donc, les mots soulignés par ce logiciel peuvent être des néologismes, pour la simple raison qu'ils ne sont pas reconnus par ce dictionnaire. Bien entendu, une vérification minutieuse dans les dictionnaires usuels de la langue française s'effectuera systématiquement afin de voir s'il ne s'agit pas de simples fautes d'orthographe. Mais les mots qui sont reconnus par le dictionnaire de *Microsoft Word* ne sont pas forcément des mots attestés. Pour cette raison, nous appuierons aussi sur le sentiment de nouveauté, un nombre important de néologismes étaient relevés en ayant recours à ce sentiment. De plus, les mots formés par conversion ne sont pas non plus reconnus par *Word* comme étant des néologismes, donc, il nous faudra vérifier par une relecture du corpus. L'insuffisance de ces critères nous a amené à rajouter d'autres.

1.1.2. Le sentiment néologique : la lecture du corpus nous a amené à considérer certains mots comme des unités néologiques. Le sentiment que nous avons eu à leur égard nous a guidé, et une vérification systématique dans les dictionnaires a souvent confirmé notre intuition. L'existence d'un mot dans le dictionnaire nous amène à l'évincer de l'inventaire. Bien que, pour Sablayrolles, l'apparition d'un mot dans un dictionnaire ne soit pas un indice suffisant pour son évincement de la liste des mots néologiques, dans le cadre de cette étude, nous considérons que sa présence suffit pour le supprimer de la liste des néologismes de forme, mais pas forcément de celle de sens.

1.1.3. La coprésence d'un mot et de sa définition ou de son explication : certains mots sont accompagnés de leurs définitions, d'une explication ou d'une glose. Cela constitue un indice de "néologisme", qui nous a servi dans le repérage.

1.1.4. L'orthographe et les signes diacritiques : dans le corpus, toute hésitation dans l'écriture d'un mot est considérée comme un indice de "néologisme". L'utilisation des signes diacritiques, tels que les guillemets, souligne le caractère néologique d'un mot et cela vaut aussi pour l'utilisation du caractère italique.

1.1.5. L'absence dans les dictionnaires usuels : chaque occurrence repérée par le premier critère a fait objet d'une vérification dans les dictionnaires de la langue. Nous les consultons notamment pour voir – surtout dans le cas des conversions – la catégorie grammaticale attestée. Certains mots découverts par le biais du sentiment néologique ont la même orthographe que d'autres mots attestés, donc, il nous a fallu vérifier le sens et voir si ce n'est pas une relation d'homonymie qui les lie.

1.2. Le corpus d'exclusion

Sablayrolles souligne la difficulté de la constitution d'un corpus d'exclusion. En effet, le choix des dictionnaires qui le constitueront n'est pas facile. La question du nombre de ces dictionnaires est à poser. Suffit-il de vérifier dans un seul dictionnaire ou faut-il en consulter plusieurs ? L'attestation dans un seul dictionnaire nie-t-elle le caractère néologique d'un mot ou faut-il qu'il soit intégré dans la majorité des dictionnaires ? Faut-il consulter les grands dictionnaires (ayant des nomenclatures larges) ou au contraire consulter les petits dictionnaires qui sont mis à jour chaque année ?

Pour remédier le mieux aux difficultés constatées, notre corpus d'exclusion sera constitué de deux dictionnaires : un grand dictionnaire et un petit dictionnaire. Le grand pour sa large nomenclature qui contient plausiblement ces mots. Le petit pour sa mise à jour régulière qui aura intégré ces mots dans son nouveau vocabulaire. Nous ne voyons pas la nécessité de faire recours à un dictionnaire économique parce que les textes du corpus s'adressent à un public non initié.

Les dictionnaires en question sont :

- a. *Le Grand Robert de la langue française*, édition 2005, dernière édition mise à jour.
- b. *Le Nouveau Petit Robert de la langue française, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, édition 2014.

1.3. Le xénisme et l'emprunt

La distinction, que nous faisons ici entre xénisme et emprunt, répond à un principe méthodologique. En effet la clarté de l'exposé impose une telle distinction afin de rendre compte d'un changement lexical qui se réalise. Mais, nous croyons toujours au continuum qui existe entre les deux notions. Suite à A. Queffelec (2000), nous reconnaissons la difficulté qu'il y a à faire cette distinction. Avant de les distinguer, nous proposons quelques définitions que nous emprunterons notamment à de grands lexicologues ou linguistes ayant travaillé sur les deux notions.

Josette Rey-Debove, (1998 : 151), définit l'emprunt en termes clairs :

l'emprunt lexical au sens strict du terme est le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2.

Elle distingue quatre phases pour l'emprunt. La première commence de son apparition dans la langue-cible jusqu'à sa codification pour en avoir qu'une seule forme. La deuxième est la phase métalinguistique qui englobe deux types de discours : le discours du linguiste et le discours du bilingue qui maîtrise la langue-source de l'emprunt. Ces deux discours sont différents dans la mesure où le linguiste parle des caractéristiques métalinguistiques de l'emprunt, mais le bilingue « parle de tout autre chose que de la langue », il l'utilise pour parler d'un référent qu'il doit connaître. La troisième est la phase à connotation autonymique ou l'emprunt dépasse le stade métalinguistique pour parler du monde, et ce, pour les locuteurs de la langue-cible. Le même auteur insiste plus loin en page 159 sur le fait que cette troisième phase « est réalisée en discours par trois types de présentations : l'énoncé à verbe métalinguistique (appeler, dire), l'énoncé qui relie M1¹ et M2 par *ou* et celui qui juxtapose M2 et M1 ou M2 et une périphrase définitionnelle de M1 (avec ou sans parenthèses) ».

La quatrième phase est l'aboutissement de l'emprunt. Elle écrit en page 163 « le processus de l'emprunt arrive à son terme lorsque M2 n'étant plus inconnu, il prend le statut de M1. »

Nous reprenons ici la définition du xénisme donnée par Dubois dans son *Dictionnaire de la linguistique* (2002 : 542) « un xénisme est une unité lexicale constituée par un mot d'une

¹ M2 est l'emprunt et M1 est le mot équivalent en langue-cible.

langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue». Il affirme que « le xénisme est le premier stade de l'emprunt ». Il le distingue de l'emprunt qu'il définit en page 177 par le trait « intégration » : « il y a emprunt quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ». C'est dans cette optique que nous le considérons. Tout emprunt a déjà été un xénisme. Donc, si l'emprunt épouse le moule de la langue-cible, le xénisme lui garde les marques² de la langue-source, ce qu'affirme d'ailleurs Cheriguen qui a beaucoup travaillé sur la question. Ce dernier va jusqu'à dire que seule la première apparition de l'emprunt est considérée comme un xénisme. Il souligne (2002 : 9) qu'« il revient au linguiste d'expliquer la persistance de certains termes d'emprunt en face d'autres (xénismes) qui disparaissent après le premier et unique emploi ». Donc, ceux qui persistent sont des emprunts. L'auteur explique plus loin le recours à l'emprunt par la dialectique du vide et du plein, mais il affirme que ce n'est pas la seule explication. Dans la même page, il écrit « il en résulte que les langues ne s'empruntent que ce qui, à un moment donné de leur contact, a été ressenti par les usagers comme un manque dans l'une des deux langues. »

Cheriguen développe encore plus cette idée (2008 : 154) où il écrit que

la condition d'emprunt suppose qu'aucun terme du lexique (ni groupe périphrastique) de la langue-cible ne peut servir d'équivalent du mot ou groupe périphrastique de la langue-source. Le locuteur a alors recours à l'emprunt occasionnel ou xénisme. Ce procès se réalise en trois phases principales :

a. *Tel mot désigne tel chose en langue-source : situation préexistant l'emprunt ;*

b. *La phase de conceptualisation pour le locuteur de la langue-cible, momentanément déficitaire en quelque sorte, est aussi complexe que déterminante : c'est le domaine psycholinguistique ; elle est donc autant conceptuelle que linguistique, elle tente d'opérer d'abord par tâtonnement et recours à la périphrase et à la traduction impossible ;*

c. *La phase linguistique, ou plutôt discursive, réalise l'emprunt comme une solution provisoire venant ainsi mettre fin à un dysfonctionnement ayant apparu sous forme de rupture momentanée entre un signifié étranger qui a semblé ne plus correspondre à un signifiant possible en langue-cible mais qu'il finira par trouver dans le fond lexical de la langue-source. C'est cette phase qu'il convient de caractériser comme essentiellement discursive et qui est à l'origine de l'apparition d'un nouveau sens en langue-cible.*

L'auteur aboutit à une conclusion très intéressante par rapport à l'introduction de nouveaux sens dans une langue par le biais d'une autre langue. C'est la seule forme de néologie qui fait recours à la création d'un signifié et d'un signifiant. La dérivation et la composition qui s'en servent des signifiés existants aboutissent seulement à créer un nouveau signifiant.

Louis Derooy affirme (1965 : 224) qu'

au point de vue de l'usage à un moment donné de l'histoire d'une langue, c'est-à-dire de la synchronie, l'emprunt total se présente [...] avec de multiples nuances d'extension. On peut distinguer deux catégories : les pérégrinismes ou xénismes, c'est-à-dire les mots sentis comme étrangers en quelque sorte cités et les emprunts proprement dits ou mots tout à fait naturalisés³.

L'auteur examine le concept dans la synchronie, mais le critère de distinction entre les deux ne semble pas être très opérant. Autrement dit, est-ce qu'on peut perdre ce sentiment envers un emprunt ? Surtout dans le cas des mots empruntés aux langues européennes, si les emprunts d'origine arabe de par leur ancienneté ne sont plus sentis comme étrangers, que sentons-nous envers *sponsoring*, *marketing*. Bien qu'ils soient bien intégrés, leurs formes nous

² Par marques, nous désignons toute marque de genre, de nombre ou marques lexico-sémantiques.

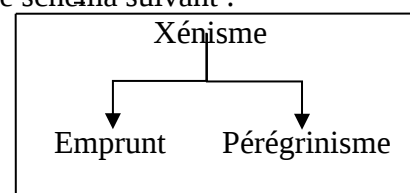
³ Louis DEROY, *L'emprunt linguistique*, Les Belles Lettres, Paris, 1956. (cité par Queffelec in « *Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?* »)

rappellent toujours leur origine. L'auteur assimile les deux concepts qui sont *xénisme* et *périgrinisme*, alors qu'ils constituent pour certains auteurs deux notions distinctes. Nous lisons dans le dictionnaire de Dubois, p 512 « le xénisme est un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères. Le périgrinisme renvoie encore à la réalité étrangère, mais la connaissance de son sens est supposée partagée par l'interlocuteur ». Dans ce sens, c'est le changement de référence qui décidera du sort du xénisme : est-ce qu'il deviendra emprunt (si et seulement s'il fait référence à une réalité autre que celle qu'il l'a fait naître) ou il restera au stade de périgrinisme (c'est-à-dire qu'il s'intégrera dans la langue d'accueil, mais avec une référence sémantique à la réalité qu'il désigne dans sa langue-source).

Cheriguen s'attache à la dichotomie xénisme/emprunt et ne mentionne nulle part, dans son œuvre consacrée à l'emprunt, le terme de *périgrinisme*. Selon lui, un terme emprunté est soit un xénisme (quand il n'est pas intégré), soit un emprunt (quand il l'est).

Guespin & Gaudin, (2000 : 295–6), traitent des deux notions. Selon eux, le xénisme est la première apparition de l'emprunt. Ils rejoignent le point de vue de L. Guilbert, à qui l'on doit le terme de xénisme. Ils expliquent que celui-ci reconnaît un stade intermédiaire entre l'emprunt et le xénisme. Le périgrinisme, qui est une utilisation occasionnelle d'un terme emprunté, contrairement au xénisme, il « n'a pas besoin d'être traduit », mais il est encore « perçu comme étranger ». Le xénisme, lui, « demeure un mot étranger dans son propre code », c'est-à-dire qu'il se met en italique et s'accompagne d'une explication.

Donc, nous pouvons définir le xénisme comme le premier stade de l'emprunt, il consiste en sa première attestation dans le discours. Au plan graphique, il se met en italique ou entre parenthèses, au plan énonciatif, il est accompagné d'une traduction ou d'une explication et au plan référentiel, il renvoie à une réalité exclusivement étrangère. Celui-ci subit généralement deux sorts lorsqu'il s'installe dans une langue-cible : soit, il s'intègre pour devenir un emprunt, un mot comme les autres ; soit, il garde sa référence à une réalité étrangère, et là, il devient périgrinisme. Il suit le schéma suivant :



1.3.1. Les critères de distinction entre les emprunts et les xénismes

Nous reprenons ici les critères définis par Queffelec dans *Xénisme ou emprunt : les apories d'une dichotomie introuvable ?* Lui-même reprend les critères définis par L. Deroy dans *L'emprunt linguistique*. Ces critères se trouvent aussi chez un nombre important de linguistes, entre autres, Dubois, explicités partiellement dans l'article *Xénisme* de son *Dictionnaire de la linguistique*.

En fait, il n'y a pas de nombreux critères, il y a un seul : c'est l'intégration dans le système de la langue-cible. Cette intégration se fait sur tous les plans de la langue, c'est pourquoi il est plus méthodique de parler de critères et non d'un critère, chaque plan étant considéré comme un critère.

a) L'intégration au plan phonétique et phonologique

Il y a intégration phonétique ou phonologique quand un emprunt change de prononciation et s'adapte au système phonologique de la langue-cible. Toutes les langues ne recouvrent pas les mêmes phonèmes, ce qui fait que les emprunts doivent s'adapter. Selon Deroy (1956 : 237)⁴,

⁴ Cité par Queffelec, in « Xénisme ou emprunt... »

... il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phonèmes inconnus ou imprononçables, leur substituer des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse.

b) L'intégration au plan graphique

L'intégration au plan graphique accompagne souvent l'intégration au plan phonétique, et ce, selon le principe de la graphie qui suit la prononciation. Selon Queffelec (2000 : 285), « il apparaît souvent comme un indice probant de la bonne acclimatation à la langue cible du mot voyageur ». L'auteur insiste sur le fait que cet indice n'est significatif que si les écritures de L1 et de L2 sont « superposables ». Dans le cas contraire, nous le soulignons, la stabilité de la graphie des emprunts (cf. Cheriguen, 2002 à propos du mot *casbah* notamment) est un indice d'intégration.

c) L'intégration au plan morphologique

Queffelec souligne que ce critère n'est pas pris à sa juste valeur, mais c'est un critère capital du fait qu'il « affecte le noyau dur de la langue emprunteuse ». Ce critère consiste en l'intégration au niveau du genre et du nombre du mot emprunté. C'est ce que Dubois appelle par ailleurs les marques morphosyntaxiques. Quand les schèmes des deux langues ne sont pas identiques (la non-appartenance à la même famille de langues), il y a souvent une adaptation au niveau du nombre et du genre.

d) La modification sémantique

Cette intégration se marque par des modifications sémantiques. Alors que le xénisme est un mot « monosémique », du fait qu'il est emprunté dans un sens bien déterminé, et ce n'est que dans la langue-cible qu'il devient polysémique. Lorsqu'il le devient, il passe au stade de l'emprunt. Notons, suite à Queffelec, que l'emprunt peut prendre dans la langue-cible des sens qu'il n'a pas dans la langue-source. Il distingue trois cas (2000 :286) :

« Il peut 1) conserver dans la langue-cible son sens originel alors qu'il a profondément changé dans la langue-source ; 2) se trouver transféré à des choses ou des notions qui ne sont pas complètement identiques à celles qu'il désignait dans son milieu primitif ; 3) « simplifier son sens originel » ou plus exactement perdre sa polysémie première au profit d'une monosémie dans sa langue d'accueil »

e) La productivité lexicématique

Ce critère semble être celui qui fait la distinction nette entre le xénisme et l'emprunt. En effet quand un mot étranger fournit la base à un dérivé ou à un composé dans la langue-cible, il est de ce fait bien intégré. Selon Deroy (1956 : 234) « on peut dire qu'un emprunt est tout à fait entré dans l'usage quand il se prête à la dérivation ou à la composition au même titre qu'un mot autochtone [...] quand un mot étranger présente dans la langue emprunteuse de telles marques de vitalité et de productivité [...] il est un membre définitivement adopté de la famille. C'est le dernier et suprême degré de l'emprunt. »

À côté de ces cinq critères d'identification, nous rajoutons un sixième critère valable surtout en synchronie, il s'agit de l'accès au dictionnaire.

f) L'enregistrement lexicographique

L'apparition d'un xénisme dans un dictionnaire usuel peut signifier qu'il est adopté par la langue-cible. Nous savons suite à Cheriguen la difficulté qu'il y a pour un xénisme d'accéder aux dictionnaires, donc, son accession est un pas dans le long chemin de l'intégration. Son accession signifie qu'il s'est doté 1) d'une prononciation unique (parfois deux) 2) d'une graphie unifiée 3) d'une catégorie grammaticale 4) d'un genre 5) éventuellement des marques de nombre 6) d'un ou de plusieurs sens désormais stabilisés.

Qu'il soit monosémique ou polysémique, le sens indique que le mot ait accédé au rang d'emprunt ou est resté dans le rang de pérégrinisme. Nous utilisons donc ce sixième critère pour différencier les xénismes des emprunts d'un côté et de l'autre les emprunts et les pérégrinismes.

En effet, nous considérons comme pérégrinisme un mot enregistré dans l'un des dictionnaires cités, mais qui subit encore des fluctuations dans l'usage. La non-présence d'un mot étranger dans notre corpus d'exclusion signifie que c'est un xénisme, et ce n'est que par la suite que les autres critères entreront en jeu.

1.4. Description du corpus

Le corpus de référence est constitué de 140 articles de presse relevés à partir du quotidien *El Watan* dans ses numéros publiés entre le 25 juillet et le 5 novembre de l'année 2015. Celui-ci est composé de 100 000 mots et constitué de 13000 formes distinctes. Les rubriques utilisées ici sont *actualité*, *contributions*, *économie*, et *El Watan économique*.

Le corpus d'étude est constitué de 74 emprunts et xénismes que nous avons pu repérer grâce à une analyse du corpus par le logiciel de statistiques lexicales (lexico 3). Ceux-ci sont répartis selon leurs formes en 42 mots simples, 20 lexies et 14 phrasèmes.

2. Description et classement des xénismes

2.1. Classement référentiel des xénismes

2.1.1. Noms propres

Le français de l'économie recourt parfois à l'emprunt de noms propres, car la désignation de certains produits manufacturés dans les pays anglo-saxons s'est effectuée en anglais. Le remplacement de ces noms par des noms français n'est malheureusement pas possible, car il s'agit de noms de marques déposées.

Dans ce qui suit, nous avons quatre xénismes qui réfèrent à des produits donc, il s'agit d'ergonymes et quatre derniers sont des noms propres d'organismes ou d'organisations.

- **Windows 10** : système d'exploitation, dernier-né de la firme Microsoft, il sert d'interface aux machines. L'entreprise étant de droit américain et qu'elle se trouve implantée aux USA nomme exclusivement ses produits dans la langue anglaise. Le mot *Windows* réfère au système à l'apparence de fenêtres qui anime cette interface. Dans ces emplois informatiques, on parle de fenêtres lorsqu'il s'agit de désigner les pages qui apparaissent quand on met en marche ce système, cependant le système en entier garde son nom de *Windows*. Il s'agit d'une marque déposée. À ce mot, on rajoute *phone* (**Windows Phone**) lorsqu'il s'agit de désigner un système d'exploitation destiné aux Smartphones et tablettes tactiles.
- **BlackBerry** : il s'agit d'un nom commun à l'entreprise mère, aux produits de cette entreprise (notamment les téléphones intelligents) et aux systèmes d'exploitation qui animent ces téléphones (BlackBerry OS puis 10). Comme nous pouvons le constater, il s'agit aussi d'un nom de marque dans les trois domaines.
- **Harley Davidson** : Le géant du secteur des motocyclettes est créé en 1903 par les deux jeunes William Harley et Arthur Davidson. Ce nom de marque est construit à partir des deux anthroponymes. L'emprunt de cette marque déposée est plus que légitime du fait que les rédacteurs n'ont aucun autre moyen pour exprimer cette réalité. Il est accompagné de la paraphrase « géant du secteur des motocyclettes » en guise d'explication.
- **Stream System** : c'est un nom de marque algérienne spécialisée dans la fabrication des téléviseurs et de leur commercialisation. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'emprunt, mais de désignation de marque par des mots anglais. *Stream* signifie dans le domaine technologique « service » et *System* est l'équivalent de « système ». L'ensemble signifie « système de services ».
- **Again Capital** : c'est un cabinet d'analyse économique américain, donc l'emprunt de ce nom par les rédacteurs est tout à fait justifié du moment qu'il s'agit d'un nom propre.
- **Nomad Capital** : « Nomad Capital est un cabinet indépendant spécialisé dans le domaine de la finance d'entreprise, les fusions et acquisitions dans la région du

Maghreb, et principalement en Algérie où il est l'une des seules structures développant les métiers de la banque d'affaires »⁵.

- Toulouse **School of Economics** : (école économique de Toulouse) est un nom d'une école, il est utilisé comme tel dans les articles de presse. Il est emprunté dans ce but, c'est pourquoi il ne reçoit pas de traduction.
- **Petroleum Association of America** : c'est une organisation des producteurs de gaz et de pétrole se trouvant aux USA. L'emprunt de ce nom est justifié du fait qu'il s'agit d'une association américaine.
- **Doing Business** : « Le *Projet Doing Business* mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 189 économies et dans certaines villes au niveau infranational et régional ». C'est un projet mondial d'où sa dénomination en anglais. Il est utilisé comme un nom propre, donc il ne reçoit pas de traduction.
- «L'Algérienne de **sport's wear** Tayal» est le nom d'une société mixte algéro-turque spécialisé dans l'habillement. L'utilisation des mots en anglais serait par souci de trouver une langue tierce qui ne sera ni celle de l'Algérie, ni celle de la Turquie. Quelle autre langue serait le mieux pour désigner cette société en étant neutre.
- **Silicon Valley** désigne le pôle des industries de pointe en Californie.

Le nom « **silicon valley** » est utilisé métaphoriquement dans l'exemple *Situés dans notre «Silicon Valley» à nous Bordj Bou Arréridj* pour désigner la similitude des activités effectuées à Bordj Bou Arréridj et dans cette région des États-Unis. Le toponyme n'est pas simplement utilisé pour désigner un lieu, mais une activité. Ce transfert est d'ordre métaphorique du fait de l'absence de l'outil de comparaison.

Sur la dizaine de noms propres utilisés dans le corpus, certains désignent des marques, d'autres des institutions. Sur le plan lexical, ils ne présentent aucun intérêt, si ce n'est celui de la désignation, car ils n'ont aucune chance d'être intégrés au lexique de l'économie. Dans ce qui suit, nous présenterons les emprunts et les xénismes qui peuvent présenter ce genre d'intérêt.

2.1.2. Noms communs

Ils sont constitués selon leur forme de trois catégories différentes.

a) Noms simples

Ce sont des noms qui se présentent sous une forme simple constituée d'un seul morphème libre ou de deux morphèmes liés (mot construit). Dans le corpus que nous avons examiné, il y a neuf xénismes qui seront présentés dans le tableau suivant.

«churn»	«Apps»	Connection
Phone	insiders	Process
consulting	nobility	«bundle»

b) Lexies

Dans cette deuxième catégorie, il s'agit de mots composés. Ils sont constitués de deux morphèmes lexicaux reliés ou non par un trait d'union. Nous avons 11 xénismes dans cette forme.

«open-space»	Park Mall	Policy maker	« Apps Store»
hybride mobile	on line	spin doctors	know-how
knowledge flow	middle class	«smart government»	

c) Phrasème

⁵ Site officiel du cabinet consulté le 10/12/2015 in <http://nomadcapital.dz/qui-sommes-nous/presentation/>

Dans cette catégorie, nous classons les éléments qui ne sont ni mots simples, ni lexies. De ce fait, ils sont constitués de plus de deux mots et ont généralement des formes de phrases d'où l'appellation de phrasème. Il y a aussi le fait que les composants sont solidaires et qu'ils servent à la désignation de notions. Nous avons relevé dix phrasèmes en anglais.

Global Dynamism Index

light sweet crude

InterContinental Exchange

«Silk Road Company Ltd»

exchange reducing policy

New York Mercantile Exchange

Foreign Account Tax Compliance Act

**Treasury Inflation Protected
Securities**

exchange shifting policy

«there's no free lunch»

3. Les procédés de marquage linguistique des xénismes

Il s'agit d'éléments accompagnant le xénisme pour l'expliquer, le traduire ou le distinguer en tant que mot nouveau.

3.1. Les xénismes traduits

Certains xénismes anglais ont été traduits dans leurs contextes respectifs par les rédacteurs des articles de presse. Cela traduit la conscience du locuteur qu'il utilise un néologisme qui peut être inconnu pour le lecteur. Pour l'aider à comprendre, il utilise un équivalent en langue française. Dans ce qui suit, nous avons cinq exemples de xénismes traduits.

- a) Transfert technologique ou le **know-how** ;
- b) La réduction de la dépense (**exchange reducing policy**) ;
- c) Le déplacement de la dépense (**exchange shifting policy**) ;
- d) Il n'y a pas de «repas gratuit», **«there's no free lunch»** ;
- e) La noblesse (**nobility**) et la haute société (**gentry**).

Dans l'exemple **a**, le xénisme suit sa traduction française qui est séparée de celui-ci par la conjonction de coordination ou exprimant l'équivalence dans ce cas. Dans les exemples **b**, **c** et **e**, les xénismes suivent leurs traductions et sont mis entre parenthèses pour expliciter leur caractère néologique. Dans l'exemple **d**, la traduction française précède une phrase en anglais mise entre guillemets.

3.2. Les xénismes expliqués

Les xénismes appartenant à cette catégorie ont été simplement expliqués. Cela constitue un indice de nouveauté c'est pourquoi les rédacteurs des articles les accompagnent par des explications. Nous illustrons ces xénismes par quatre exemples tirés du corpus.

- a) Cela leur permet de limiter ou de maintenir le «churn», au minimum (c'est l'indicateur qui permet de mesurer le phénomène de perte d'abonnés) ;
- b) Ce sont les applications ou les applicatifs, les fameuses **«Apps»** ;
- c) **«Apps Store»**, des boutiques d'applications «payantes» ou pas ;
- d) Le **knowledge flow** est le nouveau cash flow.

Dans l'exemple **a**, il y a une explication mise entre parenthèses du fait que le xénisme en question est peut être dans ces premières attestations dans la presse algérienne. Le xénisme lui-même est signalé par des guillemets. Dans les exemples **b** et **c**, il y a l'usage de la juxtaposition par le moyen de la virgule comme pour signaler l'équivalence. Et dans l'exemple **d**, le xénisme est défini par un autre anglicisme, ce dernier existe dans les dictionnaires, par le moyen de la copule *être*.

3.3. Les xénismes explicatifs

Certains phrasèmes empruntés à l'anglais sont là simplement pour expliquer des sigles empruntés à cette même langue. La raison de leur présence est de servir d'explication aux sigles. Nous supposons bien entendu que ce sont les sigles qui sont empruntés les premiers, ou les deux sont empruntés en même temps. Cinq exemples illustrent ce cas.

- a) Le baril light sweet crude(WTI)
- b) Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex)
- c) Le Global Dynamism Index (GDI)
- d) L'InterContinental Exchange (ICE)
- e) Facta (Foreign Account Tax Compliance **Act**)

Dans les quatre premiers exemples, les sigles sont mis entre parenthèses, il y a donc une explication par le biais des mots de la même langue. Pour l'exemple **a**, les initiales des mots du syntagme explicatif ne coïncident pas avec les lettres constituant le sigle. Dans le dernier exemple, c'est l'explication qui est mise entre parenthèses.

3.4. Les xénismes marqués par des guillemets

Du point de vue de la présentation dans les articles de presse, certains xénismes ont été mis intentionnellement entre guillemets pour signaler leur caractère néologique et pour attirer l'attention du lecteur sur le fait qu'ils sont nouvellement adoptés par la langue. C'est le cas notamment des xénismes figurant dans les cinq contextes présentés ci-dessous.

- a) La plupart des fabricants algériens ont mis en place des «**Apps Store**» ;
- b) Toutes les trois semaines, un «**open-space**» devra se tenir ;
- c) Devenir gratuite et noyée dans un «**bundle**» ;
- d) Ce sont les applications ou les applicatifs, les fameuses «**Apps**» ;
- e) Cela leur permet de limiter ou de maintenir le «**churn**».

4. Classement sémantique des xénismes

Les xénismes que nous avons relevés dans le corpus peuvent être classés du point de vue sémantique en quatre classes.

4.1. Xénismes spécialisés

Les xénismes utilisés peuvent être réparties en xénismes spécialisés, c'est-à-dire qui appartiennent spécialement au domaine de l'économie. Par exemple ceux présentés dans cette liste d'exemples en font partie.

- a) un «**open-space**» devra se tenir ;
- b) Transfert technologique ou le **know-how** ;
- c) Réduction de la dépense (exchange **reducing** policy) ;
- d) Déplacement de la dépense (exchange **shifting** policy) ;
- e) Devenir gratuite et noyée dans un «**bundle**».

Un *open-space* est une façon d'organiser un espace de travail, c'est un terme en relation directe avec le monde du travail donc de l'économie en général. Le *know-how* participe de ce vocabulaire par le fait que le transfert technologique fait partie intégrante de l'économie de la connaissance d'un côté et de l'industrie de l'autre. Dans les exemples **c** et **d**, les mots en gras sont en relation avec le monde de la finance. Le bundle dans le sens d'offre groupée appartient au vocabulaire de l'économie commerciale.

4.2. Xénismes généraux

D'autres xénismes qui appartiennent à la langue courante ou à d'autres domaines ont été relevés. Nous en avons sélectionné quatre en guise d'illustration.

- a) Un des **spin doctors** en matière économique
- b) La **middle class** désigne la nouvelle bourgeoisie industrielle
- c) Aucune réaction constructive de la part du **Policy maker**
- d) Le «**smart government**» à Dubaï est devenu une réalité

Les rédacteurs des articles de presse n'empruntent pas seulement des mots anglais spécialisés, des mots généraux tels que *spin doctors* (conseiller), *middle class* (classe moyenne), *policy maker* (responsable politique) ou *smart government* (gouvernement intelligent) appartiennent au domaine de la politique.

4.3. Xénismes obligatoires

Il y a des xénismes nécessaires, c'est-à-dire qui n'ont pas d'équivalents directs dans la langue française. Ceux-ci ne peuvent pas être remplacés par un mot ou une paraphrase en français. Leur sens est spécifique. Nous avons recensé quatre xénismes que nous considérons comme tels.

- a) Le **knowledge flow** est le nouveau **cash flow** ;
- b) Maintenir le «**churn**» ;
- c) Le « **smart government** » ;
- d) Devenir gratuite et noyée dans un «**bundle**».

Ces quatre mots semblent être des xénismes nécessaires parce que les mots qui pourraient être leur équivalent en français n'expriment pas la nuance de sens manifestée par les xénismes, ou parce qu'ils sont plus courts sur le plan du signifiant à l'exemple de *bundle* signifiant « offre groupée » ou « paquetage promotionnel ».

4.4. Xénismes stylistiques

D'autres mots comme ceux présentés ici sont facilement remplaçables par un mot ou une expression française, mais ils ont été gardés pour référer à la culture de la langue-source. Le tableau suivant recense les différents xénismes entrant dans cette catégorie.

Xénismes	Équivalents français
On line	en ligne
«Apps Store»	« boutiques d'applications »
Policy maker	responsable politique
«Open-space»	« aire ouverte »
Connection	connexion
Middle class	classe moyenne
Nobility	Noblesse

Dans certains cas, les auteurs eux-mêmes donnent des équivalents soit pour expliquer ou carrément pour les remplacer. Nous déduisons que ces xénismes ne sont pas tellement nécessaires et peuvent céder leur place à des mots existant dans la langue-cible. *Nobility* et *noblesse* se trouvent dans le même contexte et en relation d'équivalence par le biais des parenthèses. Cette remarque vaut aussi pour « Apps Store » et boutique d'application qui sont en cooccurrence dans une même phrase. Les mots *en ligne* et *connexion* se sont installés depuis longtemps comme équivalents des deux xénismes respectifs. Nous constatons donc une insertion des xénismes pour rappeler l'origine des techniques désignées, il s'agit d'emprunts stylistiques.

5. Pérégrinismes

Un pérégrinisme est un mot emprunté, enregistré dans les dictionnaires, mais qui garde toujours les marques de sa langue d'origine à l'écrit ou à l'oral, au niveau sémantique ou morphologique. Il réfère toujours à sa langue-source. Les mots mis en gras existent dans les dictionnaires cités ci-dessus, cependant dans les articles, ils sont présentés entre guillemets comme s'il s'agit de xénismes.

- a) L'activité commerciale souffre d'un «**blocus**» ;
- b) Une demande sociale additionnelle qui explose sous l'effet d'un «**baby boom**» ;
- c) Ce «**boom**» démographique arrive ;
- d) Au-delà de l'esthétique et du «**look**» totalement dans l'air du temps ;
- e) Ce qui va à contrario du discours gouvernemental en faveur du «**made in Algeria**» ;
- f) Un baril qui erre au gré des vents des puissants **lobbies** ;
- g) Il devra de surcroît le faire contre les multiples **lobbys** actifs les différents.

Le mot *lobbies*, qui s'écrit encore *lobbys* dans d'autres articles, a été intégré depuis en moins 1952, il reste cependant un flottement sur son orthographe comme nous le constatons dans les deux exemples **f** et **g**.

6. Les emprunts

6.1. Les noms communs

Les 24 mots consignés dans cette liste sont des emprunts parce qu'ils existent dans l'un des dictionnaires consultés et qu'ils sont utilisés en tant que mots ordinaires dans le discours. De ce fait, ils prennent les marques morphologiques de la langue-cible, comme ils ont une catégorie grammaticale bien définie, avec un genre et une graphie stables. Le tableau ci-dessous regroupe donc ces mots.

firme	start-up	joint-venture	cash flows
inputs	Audit	challenge	leaders
managers	Outsiders	leadership	panels
parkings	Smartphone	remake	stock
standing	think tank	marketing	casting
dumping	engineering	gentry	business

Sur le plan sémasiologique, ils appartiennent à deux catégories : des emprunts spécialisés comme *firme*, *joint-venture*, *start-up*, *manager*, *business*, *marketing*, *audit*, *dumping*, etc. des emprunts généraux comme *parking*, *standing*, *gentry*, *inputs*, *outsiders*, *leadership*, *panel*, etc.

7.2. Verbe

Un seul verbe a été emprunté à l'anglais et utilisé dans les articles de presse économique, celui-ci est *booster*. Les deux attestations suivantes sont des exemples d'emploi de ce verbe dans le domaine de l'économie.

- a) La bureaucratie bancaire semble agir au contraire des leitmotivs appelant à **booster** l'économie algérienne ;
- b) La fête du bijou **booste** l'économie touristique.

Conclusion

À l'issue de cette analyse du contact de langues ayant lieu entre le français comme langue de la presse économique en Algérie et l'anglais, langue de la mondialisation, nous pouvons affirmer que l'impérialisme économique occasionne un impérialisme linguistique. La présence de 74 mots anglais sur les 13000 formes distinctes constituant notre corpus en est une preuve irréfutable de ce contact. Le recours dans la presse économique à l'emprunt à l'anglais peut ainsi être expliqué par l'hégémonie des économies anglo-saxonnes. À travers cette étude, nous avons pu décrire et classer les mots anglais en 31 emprunts, dont 6 pérégrinismes, du fait de l'instabilité dans l'usage de certains mots enregistrés dans les dictionnaires, et en 43 xénismes.

La classe des xénismes est répartie en 13 noms propres (les mots empruntés en tant que désignateurs d'organismes ou de marques) et 30 noms communs. La classe des noms communs se répartit en 9 mots simples, 11 lexies et 10 phrasèmes.

Bibliographie

- Benveniste E., 1995, *Problèmes de linguistique générale*, Tunis : Cérès.
- Cheriguen F., 2002, *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*, Casbah Éditions, Alger.
- Cheriguen F., 2008, « La reconstruction de sens dans l'emprunt du berbère au français et du français au berbère », *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Office des publications universitaires, Alger.
- Cheriguen, F., 1989, « Typologie des procédés de formation du lexique », *Cahiers de lexicologie*, n° 55-2, Paris : Didier-Érudition.
- Deroy L., 1956, *L'emprunt linguistique*, Les Belles Lettres, Paris.
- Dubois J., 2002, *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse, Paris.
- Guilbert L., 1975, *La créativité lexicale*, Librairie Larousse, Paris.
- Honeste, M-L., 2008, « Les mots et les choses : les enjeux de la référence », communication au Séminaire de Sémantique du Cérès (programme « Réflexion sur la construction du sens : biais socioculturels et contraintes linguistiques »), dir. Pierre-Yves Raccach, Université de Limoges.
- Lerat P., 1995, *Les langues spécialisées*, PUF, Paris.
- Queffelec A., 2000, « Xénisme ou emprunt : les apories d'une dichotomie introuvable ? », *Contact de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques*, sous la direction de Danièle Latin & de Claude Poirier, les Presses de l'université Laval.
- Rey-Debove J., 1998, *La linguistique du signe, Une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, Paris.
- Sablayrolles J-F., 2000, *La néologie en français contemporain Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Honoré Champion éditeur, Paris.